



rapport
FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE
D'ACTIVITÉ
2013



SOMMAIRE

- 3 **TEMPS FORTS 2013**
- 5 **ACCOMPAGNER LES SALARIÉS**
- 8 **FINANCER LES PROJETS PRIORITAIRES**
- 18 **LES RESSOURCES 2013**
- 20 **PARTENARIATS ET PROJETS DIVERSIFIÉS**
- 22 **ORGANISATION ET SYNERGIE**

85 000

visiteurs

200 000

appels reçus

1,9 million

de connexions sur le site
www.fongecif-idf.fr

22 000

dossiers analysés

14 000

bénéficiaires d'une prise
en charge financière

Le Fongecif Île-de-France est présent aux côtés des salariés depuis 30 ans. Chaque jour, il œuvre en faveur des transitions professionnelles, à travers le conseil et l'accompagnement proposés aux salariés et par le financement de projets individuels de formation professionnelle. Dans un contexte où les financements disponibles ne peuvent satisfaire toutes les demandes des salariés, la gouvernance paritaire du Fongecif Île-de-France prend tout son sens : prioriser les salariés les plus fragiles socio-économiquement. Afin de répondre au mieux à nos publics et aux besoins spécifiques de la région, la mobilisation des équipes du Fongecif Île-de-France s'est portée sur l'évolution de l'offre de services et du système d'information, le suivi de la qualité et la simplification de la mise en œuvre des dispositifs de formation. Ces projets ont permis de poser des bases solides pour évoluer dans le cadre des nouvelles dispositions issues de la réforme de la formation professionnelle.

Laurent Nahon, Directeur général

TEMPS FORTS 2013



Plusieurs trophées ont été remis, récompensant les parcours les plus marquants : le trophée de la reconversion professionnelle, celui de la création d'entreprise et le trophée de la VAE. Un prix spécial du jury était également remis, illustrant une progression professionnelle exemplaire.



© Alex Krassovsky

VISITE DU MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'APPRENTISSAGE THIERRY REPENTIN

Le 5 mars 2013, le Fongecif Île-de-France a reçu Thierry Repentin, alors ministre délégué à la formation professionnelle et à l'apprentissage, pour évoquer le conseil en évolution professionnelle et le compte personnel de formation.

La rencontre a été rythmée par une visite de l'Espace projet, du Service d'accueil téléphonique et un échange avec les membres du Bureau.



© Alex Krassovsky

ACCOMPAGNER les salariés



© Veronika Zizka



© Véronika Zizka

L'ESPACE PROJET

Le Fongecif Île-de-France a reçu près de 85 000 visiteurs en 2013 dont 81 000 à l'Espace projet. Ce chiffre traduit une volonté de mobiliser les salariés sur la question de la sécurisation des parcours professionnels et d'offrir un lieu largement ouvert.

Un des rôles principaux du Fongecif est d'accueillir, d'informer et d'orienter le public francilien. Une équipe pluridisciplinaire est à la disposition des salariés pour apporter une réponse personnalisée adaptée aux besoins de chacun.

72 000 entretiens en face à face
avec un interlocuteur dédié

8 500 consultations de Netformation,
la base de données sur l'offre de formation

8 500 participations aux réunions collectives

LE SERVICE D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

L'information initiale destinée aux salariés, employeurs, organismes de formation et partenaires est délivrée par les chargés d'information du Service d'accueil téléphonique du Fongecif Île-de-France. Grâce à leur expertise sur l'ensemble des services et dispositifs de la formation professionnelle continue, ils apportent une réponse pertinente, adaptée à chaque usager.

200 000 appels téléphoniques

6 500 courriels reçus

34 300 dossiers envoyés

INTERNET

Le site internet du Fongecif Île-de-France est à la disposition des salariés franciliens pour faciliter leur accompagnement. Tout est mis en œuvre pour mettre le salarié dans une dynamique de projet : information sur les dispositifs, conseils pratiques pour mener à bien son projet, base de données sur l'offre de formation... Les entreprises et les prestataires y trouvent également des informations et des conseils pratiques. Afin de permettre aux salariés de dialoguer avec des experts du Fongecif, des tchats ont été proposés en 2013.

1,9 million de connexions sur www.fongecif-idf.fr



UN ACCUEIL DE PROXIMITÉ : LES POINTS RELAIS

« C'est pratique je n'ai plus besoin d'aller jusqu'à Paris pour être conseillé par le Fongecif sur mon avenir professionnel. » Pierre, 49 ans, chauffagiste

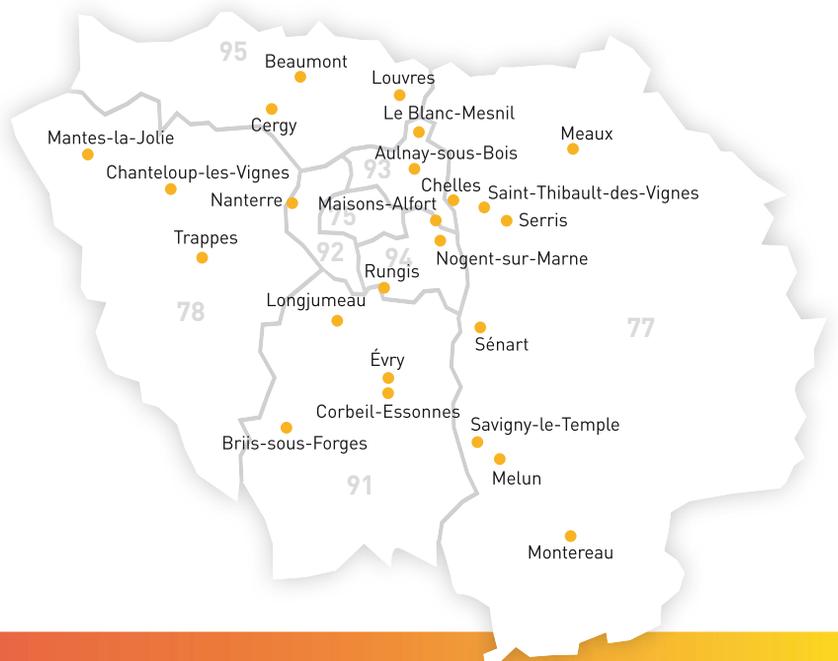
Le Fongecif Île-de-France a développé un réseau de proximité de 24 points relais chargés d'informer et d'accompagner les salariés. Le Fongecif peut ainsi optimiser sa présence dans chaque département d'Île-de-France et réduire les difficultés d'accès à l'information. Portés majoritairement par les Maisons de l'emploi et des Cités des métiers, les points relais proposent selon les sites jusqu'à trois niveaux de service, d'une simple information au diagnostic sur le projet, voire un appui pour constituer son dossier de financement.

Les conseillers en parcours professionnels du Fongecif assurent des permanences sur 8 sites du réseau, avec le soutien du Conseil régional d'Île-de-France.

3 700 visites dans les points relais

3 000 entretiens personnalisés

Participation à **21 forums** sur le territoire d'Île-de-France avec **500 salariés informés**



FINANCER les projets prioritaires

CIF CDI :
Congé individuel
de formation

14 000

dossiers analysés

7 300

bénéficiaires

Près de **7 millions d'heures**
de formation financées

66% des durées de formation
supérieures à 800 heures

81% des engagements
du Fongecif, soit **203 millions** d'euros :
• **31 %** pour la formation
• **69 %** pour la rémunération des stagiaires

78% de bénéficiaires
ouvriers ou employés

88% des projets financés
ont un objectif de reconversion

66% des bénéficiaires
ont un niveau d'étude initial inférieur ou égal au bac

51 COMMISSIONS PARITAIRES ONT EXAMINÉ ET SÉLECTIONNÉ CHACUNE
DES DEMANDES DE FINANCEMENT DE CIF FORMULÉES PAR LES SALARIÉS EN CDI.

« Favoriser les transitions des salariés les moins qualifiés »

Le CIF-CDI vise à sécuriser les parcours personnels et professionnels des salariés par des formations qui permettent :

- d'augmenter leur niveau de qualification,
- de se reconvertir vers un métier plus porteur.

En 2013, la durée moyenne d'un CIF est de **969 heures**, pour un coût moyen de **27 835 €**.

LES PRIORITÉS

Les salariés n'ayant jamais bénéficié d'un CIF, issus des **catégories socioprofessionnelles les plus modestes**, âgés de **plus de 40 ans**, ayant un **niveau de formation inférieur ou égal au bac** et travaillant dans les **TPE-PME** sont les plus fragilisés dans leur emploi et les moins bien préparés à évoluer professionnellement. C'est pourquoi le Fongecif a décidé que ce public était prioritaire dans la mise en œuvre et la prise en charge de leur projet, a fortiori si la formation choisie est diplômante ou certifiante à vocation professionnelle.

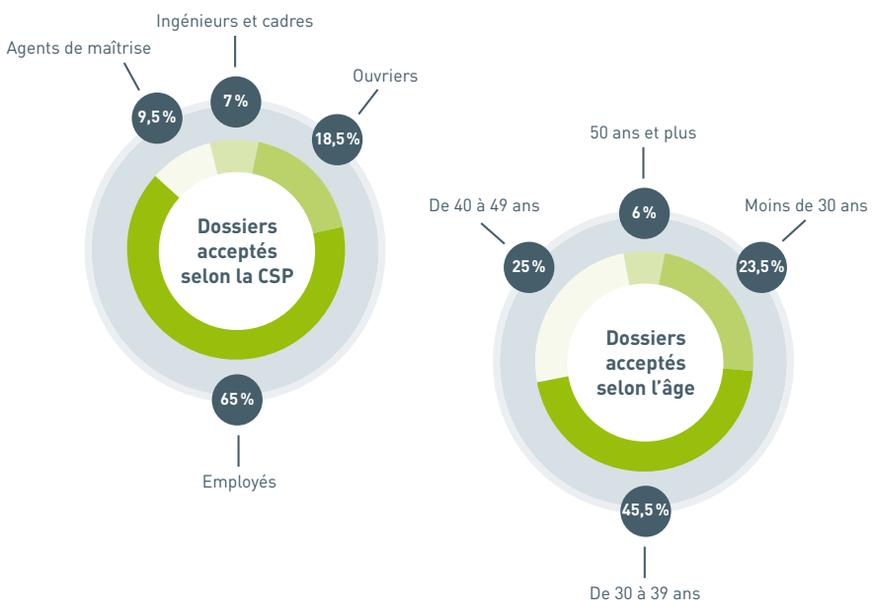
LE PROJET

En plus d'une évaluation de son caractère prioritaire, chaque dossier fait l'objet d'une analyse qualitative par un conseiller.

Les critères d'évaluation du projet sont :

- sa **conformité** : correspondance entre l'objectif professionnel du salarié et sa motivation,
- sa **crédibilité** : représentation du métier visé et du chemin pour y parvenir,
- son **opportunité** : adéquation de l'objectif professionnel et du profil du salarié avec la réalité du marché de l'emploi,
- sa **cohérence** : adéquation de la formation choisie avec les besoins du salarié...

LE PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES



FINANCER les projets prioritaires

CIF CDD :
Congé individuel
de formation

1 300

dossiers analysés

1 118

bénéficiaires

Plus d'**1 million d'heures**
de formation financées

Près de **32 millions d'euros**
de prise en charge :

- 31 % pour la formation
- 69 % pour la rémunération des stagiaires

93% des projets financés

ont un objectif de reconversion

52% des bénéficiaires

ont un niveau d'étude initial inférieur ou égal au bac

17 COMMISSIONS PARITAIRES ONT ÉTUDIÉ L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE FINANCEMENT DE CIF FORMULÉES PAR LES TITULAIRES ET ANCIENS TITULAIRES DE CDD.

« Sécourir les parcours et favoriser le retour à l'emploi »

Si le Fongecif Île-de-France développe le CIF-CDD depuis plusieurs années, c'est parce qu'il permet de **favoriser le retour à l'emploi** par la qualification et la formation des titulaires et anciens titulaires de CDD. Ils sont initialement moins bien informés que les salariés en CDI et souvent en situation précaire et éloignés de la formation.

Le Fongecif Île-de-France a mis en œuvre des actions de communication ciblées pour ce public, notamment auprès des entreprises.

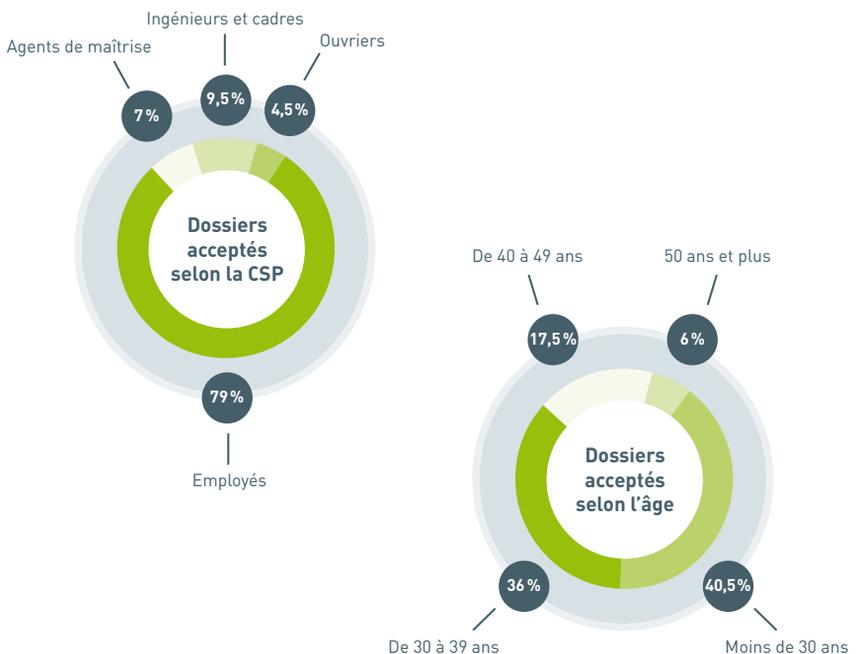
En 2013, la durée moyenne d'un CIF-CDD était de **964 heures**, pour un coût moyen de **29 000 €**.

LES PRIORITÉS

Les titulaires ou anciens titulaires de CDD sont prioritaires s'ils n'ont jamais bénéficié d'un CIF, sont âgés de **plus de 40 ans**, ont un **niveau de formation inférieur ou égal au bac**, un **grand nombre d'années d'expérience professionnelle**, et souhaitent **se reconvertir**.

Comme pour le CIF-CDI, le Fongecif Île-de-France privilégie les projets aboutissant à un diplôme ou une certification, plus directement valorisable dans une démarche de recherche d'emploi.

LE PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES



FINANCER les projets prioritaires

BC :
Bilan de
compétences

—
5 149 dossiers analysés

—
4 224 bénéficiaires

—
8,7 millions d'euros
de prise en charge

—
2 003 euros
de coût moyen

—
86% des bilans de compétences
sont réalisés hors temps de travail

—
17 COMMISSIONS PARITAIRES ONT EXAMINÉ LES DEMANDES DE BILAN DE COMPÉTENCES.

« Permettre de faire le point pour rebondir »

Le bilan de compétences (BC) est une étape préalable très utile pour **élaborer un projet professionnel individuel cohérent et réaliste**.

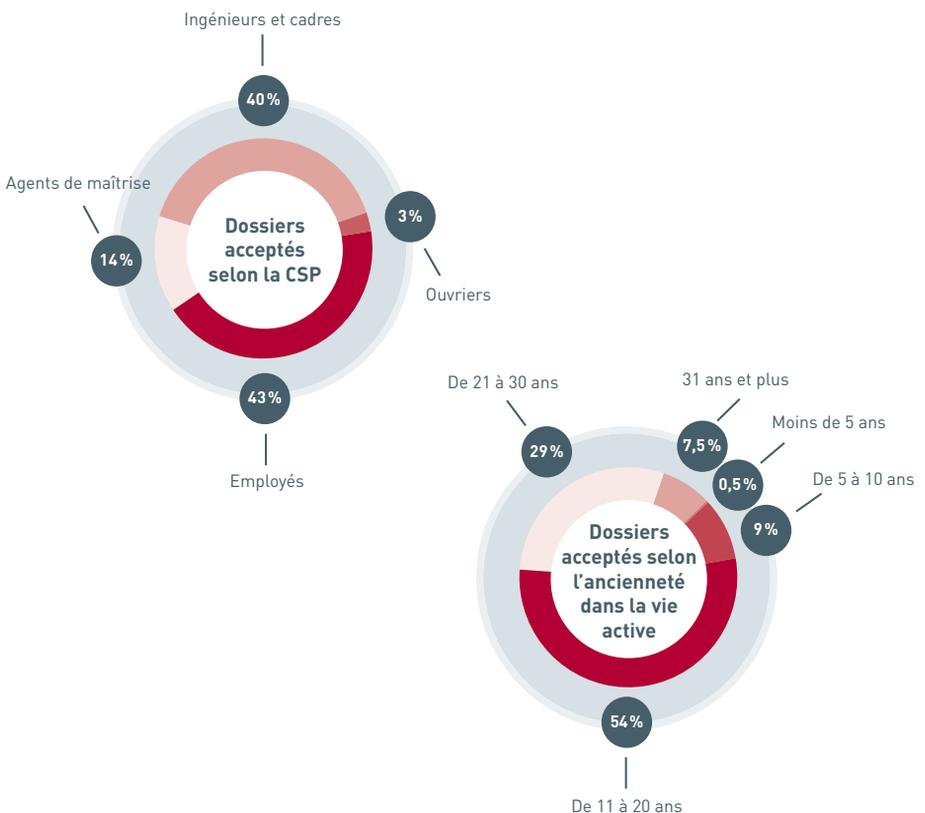
En une série d'entretiens confidentiels avec un professionnel en centre de bilan de compétences, l'objectif est de faire le point sur sa carrière et définir ses besoins en formation tout en prenant en compte l'environnement personnel, social et économique. D'une durée de 24 heures maximum réparties sur 3 semaines à 4 mois, le bilan de compétences peut être réalisé sur le temps de travail avec l'accord de l'employeur ou en dehors du temps de travail, en toute confidentialité.

Les femmes sont toujours les bénéficiaires principales de ce dispositif (65 %). 67,5 % des salariés possèdent un niveau d'étude inférieur ou égal au niveau III (Bac + 2) et 46 % sont des employés et ouvriers.

LES PRIORITÉS

Les salariés n'ayant jamais bénéficié d'un bilan de compétences, issus des **catégories socioprofessionnelles les plus modestes**, âgés d'**au moins 45 ans**, ayant un **niveau de formation inférieur ou égal au bac**, travaillant dans **les TPE-PME** et dont le **parcours professionnel est complexe et non stabilisé** sont les plus fragilisés dans leur emploi. Ces salariés ont le plus besoin d'être accompagnés pour définir un projet professionnel et se positionner dans leur environnement professionnel et sur le marché de l'emploi.

LE PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES



FINANCER les projets prioritaires

VAE :
Validation
des acquis de
l'expérience

100% des projets pris en charge

859 bénéficiaires

1,3 million d'euros
de prise en charge

1 543 euros
de coût moyen

81% des VAE sont réalisées hors temps de travail

88,5% des personnes visaient un niveau
inférieur ou égal au niveau III (Bac+2)

11 COMMISSIONS PARITAIRES ONT EXAMINÉ LES DEMANDES DE VAE.

« Valoriser les compétences acquises par l'expérience »

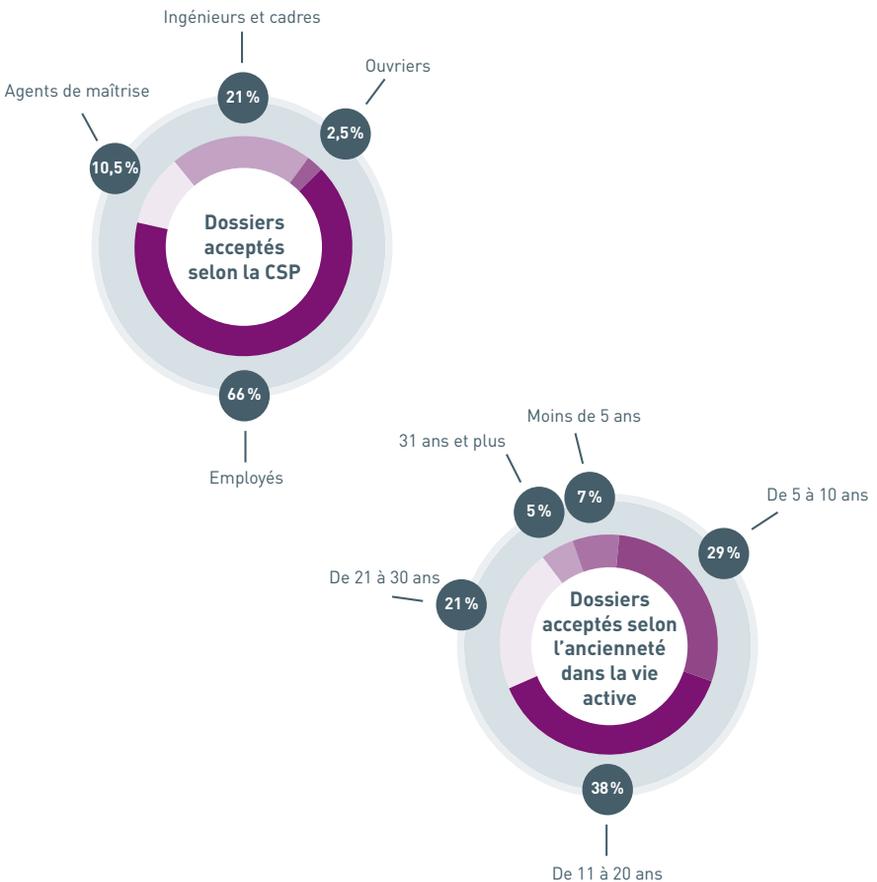
La démarche de VAE vise à **faire reconnaître son expérience** en validant tout ou partie d'une certification reconnue par l'État ou par une branche professionnelle inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles en fonction des compétences acquises au cours de son expérience professionnelle et personnelle.

Ceux qui cumulent **au moins 3 ans d'expérience** en rapport avec la certification visée préparent et présentent un dossier devant un jury composé de formateurs et de professionnels.

La participation du Fongecif porte sur la prise en charge d'une partie des coûts des épreuves, de l'accompagnement à cette démarche et de la rémunération.

Les femmes sont les bénéficiaires principales de ce dispositif (**66 %**). **88,5 %** des salariés ont un niveau initial inférieur ou égal au niveau III (Bac + 2). La durée de l'accompagnement est de près de **40 heures**. Enfin, **64 %** ont plus de 10 ans d'ancienneté dans la vie active.

LE PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES



FINANCER les projets prioritaires

FHTT :
Formation
hors temps
de travail

1 374

dossiers analysés

668

bénéficiaires

8 743

euros de coût moyen

57% des bénéficiaires
ont plus de 10 ans d'ancienneté
dans la vie active

75%

ont un projet de reconversion

17 COMMISSIONS PARITAIRES ONT EXAMINÉ LES DEMANDES DE FHTT.

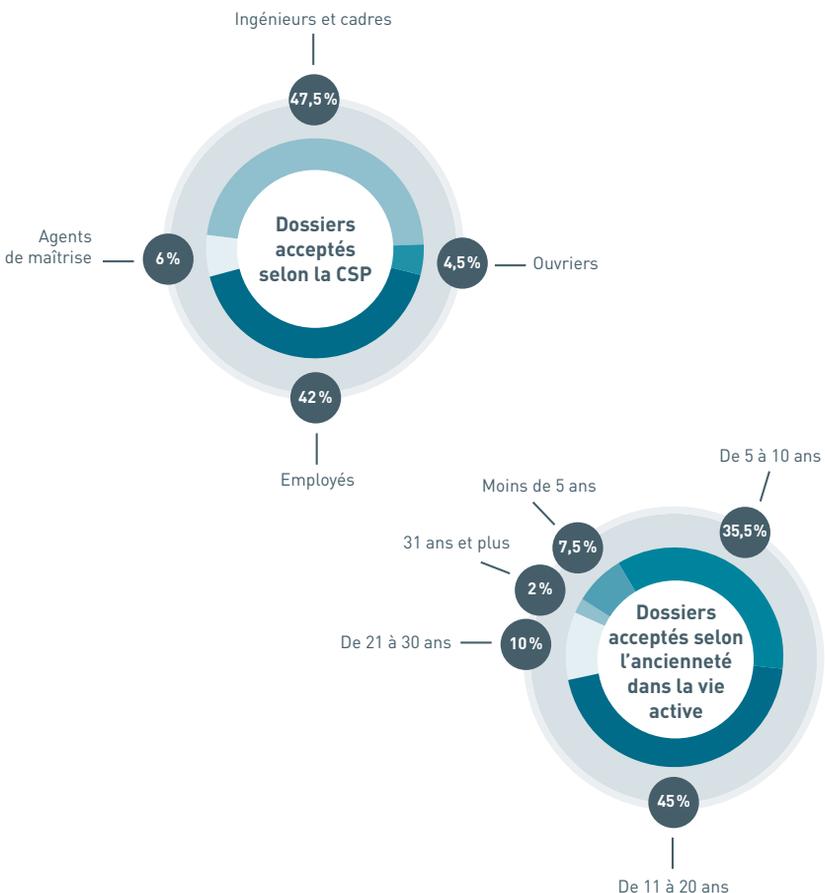
« Choisir un autre mode de formation pour évoluer ou se reconvertir »

La formation hors temps de travail (FHTT) offre à tout salarié en contrat à durée indéterminée dans une entreprise du secteur privé, ayant au moins un an d'ancienneté dans son entreprise, la possibilité de concrétiser son projet professionnel ou personnel en suivant une formation en dehors de son temps de travail.

Ce dispositif a l'avantage de ne pas être lié au temps de travail. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation d'absence de la part de l'employeur et la formation s'effectue en toute confidentialité.

La FHTT, qui doit se dérouler intégralement en dehors du temps de travail, peut être complémentaire à la validation des acquis de l'expérience ou au congé individuel de formation pour financer des modules non obtenus ou des préparations de concours d'entrée en formation.

LE PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES



LES ressources 2013

LES RESSOURCES 2013

Seules les entreprises de plus de 20 salariés contribuent financièrement à hauteur de 0,2% de leur masse salariale. Toutes les entreprises contribuent pour 1% de la masse salariale en CDD. Sur la région Île-de-France, les entreprises de plus de 200 salariés contribuent à hauteur de 66,7% de la collecte, même si elles ne représentent que 6,4% des entreprises.

La collecte des contributions obligatoires versées par les entreprises d'Île-de-France représente la première ressource du Fongecif, à 86%.

235 millions

de collecte en 2013

12 millions

de cofinancements des partenaires
et de péréquation du FPSPP

0,3 million

de produits financiers

LA GESTION DES FONDS

En 2012, le Fongecif Île-de-France, a signé sa première convention d'objectifs et de moyens avec l'État. Elle détermine les taux qui peuvent être prélevés sur sa collecte et sur les sommes décaissées pour constituer son budget de gestion.

Ce dernier lui permet d'assurer son fonctionnement et de remplir ses missions de mobilisation, d'information, d'accompagnement des salariés, d'évaluation des dispositifs et des prestataires. L'équité des décisions de financement est contrôlée par le système de gestion paritaire.

Plus de 90% des sommes collectées par le Fongecif Île-de-France sont directement affectées au financement des projets des salariés franciliens.



© Thinkstock

LES COFINANCEMENTS, LEVIERS NÉCESSAIRES À L'ACTIVITÉ

Les cofinancements du Fongecif Île-de-France proviennent :

- **Du FSE (Fonds social européen) régional**

4,5 millions d'euros
pour 800 à 900 dossiers cofinancés
du 2 janvier 2013 au 30 juin 2014



- **Du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels)**

1,4 million d'euros
pour 230 dossiers cofinancés



- **Du Conseil régional d'Île-de-France**

1,5 million d'euros
pour 1 500 dossiers cofinancés



- **De l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)**

613 000 euros
de subvention pour 76 dossiers cofinancés



- **De l'Opcatransports**

170 000 euros
pris en charge directement pour 25 dossiers financés



PARTENARIATS et projets diversifiés

PÔLE EMPLOI

Pôle emploi Île-de-France et le Fongecif Île-de-France ont mis en place une collaboration active et opérationnelle. L'objectif est double : articuler le congé individuel de formation et le contrat de sécurisation des parcours afin d'éviter la rupture du parcours de formation en cas de licenciement économique et coopérer dans la promotion du CIF CDD. Des campagnes de sensibilisation récurrentes auprès des demandeurs d'emploi ayant un projet de formation sont mises en place. En 2013, 2500 demandeurs d'emploi pouvant bénéficier du CIF CDD ont été contactés via un publipostage conjoint. 8,5% d'entre eux ont contacté le Fongecif.

VAE, CLÉ EN MAIN

Opcalia Île-de-France et le Fongecif Île-de-France s'associent pour faciliter les démarches des salariés qui souhaitent, avec leur entreprise, mettre en place un parcours VAE en instaurant un dispositif spécifique « VAE, clé en main ». Les salariés d'entreprises de moins de 250 salariés bénéficieront d'un accompagnement complet de la constitution du dossier de recevabilité au passage devant le jury. Le financement de ce dispositif est partagé entre Opcalia Île-de-France, le Fongecif Île-de-France et l'entreprise.

PLATEFORME STEP

Après trois ans de fonctionnement, la plateforme STEP continue d'accueillir les salariés travaillant dans la zone aéroportuaire du Grand Roissy en situation professionnelle fragilisée avec une priorité pour les salariés en CDD, intérim ou temps partiel. En 2013, 756 personnes ont été accueillies et 143 salariés ont été accompagnés dans la construction de leur projet professionnel.

CITÉ DES MÉTIERS

Le Fongecif Île-de-France continue sa collaboration dans le projet Ressort lancé par la Cité des métiers de la Villette et cofinancé par le FSE. Cette collaboration permet de prendre en compte les difficultés rencontrées par les salariés peu ou pas qualifiés. En 2013, 3068 personnes ont été reçues lors des permanences à la Cité des métiers et 314 parcours « Ressort » ont été réalisés. 54 personnes ont été accompagnées et ont participé aux ateliers animés par le Fongecif Île-de-France.

OPCA TRANSPORTS

La convention partenariale entre le Fongecif Île-de-France et l'Opcal Transports se poursuit. L'objectif est de cofinancer des parcours de formation, pour des salariés des entreprises rattachées à cet Opcal. Ce partenariat a permis de cofinancer 25 dossiers de salariés employés ou ouvriers (100%), avec un niveau de qualification V et infra (72%).

LE FONGECIF AIDE LES EMPLOYÉS DU SECTEUR DE L'HÔTELLERIE À SÉCURISER LEURS PARCOURS

Dans le cadre de fermeture pour travaux dans leurs établissements, une collaboration entre les hôtels Ritz Paris et du Crillon a permis de cofinancer des projets de formation pour les salariés correspondant à nos publics prioritaires, qui cherchent à sécuriser leur parcours.

● Le Ritz Paris

Le Fongecif Île-de-France, le Fafih, le Ritz et le Conseil régional d'Île-de-France se sont mobilisés pour aider les salariés du Ritz à se former pendant la fermeture de l'hôtel. 17 dossiers ont été cofinancés. 88 % des salariés ont un niveau IV et infra et 38 % ont plus de 40 ans.

● Le Crillon

Un congé spécifique a été créé pour les salariés qui souhaitent se former pendant la fermeture de l'hôtel. L'opération de cofinancement entre le Fongecif Île-de-France et le Crillon a permis en 2013 de cofinancer 11 dossiers CIF. 63 % ont un niveau IV et infra et 45 % ont plus de 40 ans. L'opération se poursuit en 2014.

OBSERVATOIRE DES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES (OTP)



Le Fongecif Île-de-France participe à l'OTP qui étudie et illustre les processus de transitions professionnelles des salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation. L'étude 2013 constitue la seconde partie de celle publiée en 2012. Elle interroge le passage de la formation à l'emploi, 12 mois après l'achèvement du CIF et réinterroge plus globalement la transition du métier initial au métier post-CIF.

« Près de 6 salariés sur 10 ont complètement réalisé leur transition professionnelle 12 mois après un CIF. »

GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (GIE)



Regroupant les Fongecif Alsace, Bretagne et Île-de-France, un GIE a été créé en mai 2013 pour développer un système d'information commun.

Ce groupement d'intérêt économique a pour objet de répondre aux futurs enjeux métiers des Fongecif tout en garantissant l'indépendance de chaque Fongecif sur la gestion de ses données, de son offre de services et de sa gestion budgétaire. « SIM », nom donné au futur système d'information multi-Fongecif, sera fondé sur plusieurs principes clés tels que : placer le salarié au centre du système d'information, dématérialiser et sécuriser les échanges...

ORGANISATION et synergie

UNE GOUVERNANCE PARITAIRE

Organisme paritaire régional interprofessionnel, le Fongecif Île-de-France est à la disposition de tous les salariés qui veulent prendre en main leur devenir professionnel. Il est piloté par les partenaires sociaux représentant en nombre égal les syndicats d'employeurs et de salariés. Les orientations stratégiques de l'institution, le choix des priorités et les décisions de financement sont ainsi pris de façon concertée.

Depuis la création des Fongecif il y a 30 ans, les instances paritaires permettent de s'adapter aux évolutions sociales et réglementaires, tout en garantissant le respect des intérêts complémentaires des salariés et des employeurs.

Près de 80 administrateurs et commissaires siègent dans les instances, à savoir :

- le Conseil d'administration qui définit la stratégie de l'institution,
- le Bureau qui assure le suivi de certains dossiers et prépare les réunions du Conseil d'administration,
- les commissions de première instance qui statuent sur les dossiers des salariés,
- les commissions de coordination et qualité de l'offre qui sont des commissions paritaires fonctionnelles et interviennent en appui des autres instances.

Les instances paritaires sont renouvelées tous les deux ans.

Le dernier changement de mandature a eu lieu en mars 2013.



140 PROFESSIONNELS EXPERTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Les collaborateurs du Fongecif Île-de-France, répartis dans 5 directions, travaillent de concert pour offrir un service efficace et performant aux salariés franciliens.

Toutes les directions du Fongecif Île-de-France sont mobilisées par d'importants chantiers correspondant aux grandes priorités d'action définies en amont par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE



Le Fongecif Île-de-France a obtenu un certificat « Engagée RSE », doté d'une étoile, pour son engagement dans la démarche Responsabilité sociale de l'entreprise.

La démarche RSE est un véritable enjeu stratégique qui représente la prise en compte du développement durable et la responsabilité sociétale dans l'activité du Fongecif.

Cette certification est le fruit d'une démarche engagée en 2008 pour améliorer les pratiques RSE du Fongecif sur les trois piliers : environnement ; social et sociétal ; économique.



Fongecif Île-de-France

2 ter, boulevard Saint-Martin - 75498 Paris Cedex 10

Tél. : 01 44 10 58 58 - Fax : 01 44 10 58 00

Organisme paritaire agréé par l'État - Siret 327 787 412 00052 - NAF 8412Z

www.fongecif-idf.fr



Le Fongecif Île-de-France bénéficie du cofinancement du FPSPP, du FSE, du Conseil régional d'Île-de-France et de l'Agefiph Île-de-France.